

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

ASSAINISSEMENT | Le dernier plan de Daniel Brélaz n'a pas atteint ses objectifs. Il prépare un troisième train de mesures



© GENEVAY YVAIN | Daniel Brélaz est critiqué pour l'échec du plan de sauvetage.

Mehdi-Stéphane Prin | 18.01.2011 | 00:04

La Caisse de pensions de la commune de Lausanne (CPCL) n'a pas fini de mettre en ébullition la classe politique lausannoise, mais aussi vaudoise. Cette fois, c'est une petite lettre adressée discrètement aux conseillers communaux qui met le feu aux poudres (*lire ci-dessous*) .

Signée par le directeur de l'institution, Jacques-Antoine Baudraz, la missive explique que le dernier plan de sauvetage n'a pas atteint ses objectifs, dont le principal concernait son taux de couverture: «Ni l'objectif initial de 60% au 31 décembre 2010 ni le délai fixé par l'autorité de surveillance (*ndlr: le canton*) ne seront atteints/respectés sans de nouvelles mesures d'assainissement. Traduction: les 350 millions de francs injectés en 2009 n'ont pas permis à la CPCL de garantir à ses cotisants de toucher au moins 60% de leur pension s'ils prenaient tous leur retraite aujourd'hui.

Interpellation urgente

L'annonce, dans la même lettre, d'un nouveau plan de sauvetage fait bondir Pierre-Antoine Hildbrand, président du groupe libéral-radical et PDC au Conseil communal. «Daniel Brélaz aurait dû se rendre compte que la situation financière de la CPCL était abrupte et aurait dû prendre de vraies mesures.» Le radical va déposer ce soir une interpellation urgente au plénum. L'attaque fait sourire Daniel Brélaz, syndic de Lausanne et président de la Caisse. «J'ai toujours affirmé qu'il serait nécessaire de prendre un troisième train de mesures.»

Le géant Vert a l'intention de le présenter cet automne. Son coût: entre 50 et 150 millions de francs. Pour Pierre-Antoine Hildbrand, le syndic joue sur les mots. «Ce troisième plan devait permettre d'aller au-delà des 60% de couverture, pas de pallier les manquements du précédent. Surtout, on nous annonce que la situation de la CPCL s'est péjorée en 2010.»

Fin 2009, son taux de couverture avait grimpé à 55,1%. Selon les estimations de Daniel Brélaz, il pourrait être légèrement en dessous des 55% à la fin de l'année dernière.

Dialogue de sourds

Pour le syndic Daniel Brélaz, son dernier plan de sauvetage a tout de même permis d'augmenter significativement le taux de couverture, qui était de 38% à son plus bas niveau. «Nous avons été victimes de la crise américaine sur les marchés boursiers, qui a éclaté en 2008, au moment où nous préparions ce plan. Ces derniers mois, le marché des taux de change avec un franc suisse trop fort par rapport à l'euro nous a joué des tours.»

Des arguments jugés non recevables par Pierre-Antoine Hildbrand. «Aucune raison objective n'explique cette péjoration du taux de couverture en 2010, dans une caisse qui se vante par ailleurs d'avoir une grande partie de ses placements dans l'immobilier et une ville dont les effectifs augmentent.» Le dialogue de sourds peut continuer, au moins durant toute la campagne électorale.

Le «bogue» de la lettre



Rue Madeline 1
Case postale 6804
1002 Lausanne
N°tel : JAB/AJ

Aux membres du Conseil communal
de Lausanne

Lausanne, le 19 novembre 2010

Expertise technique de la CPCL au 31.12.2009 et son complément

La lettre du directeur de la Caisse de pensions de la commune Lausanne est datée du 19 novembre 2010. Les conseillers communaux l'ont pourtant reçue au début de l'année seulement. Ce retard dans l'envoi du document a le don d'agacer Pierre-Antoine Hildbrand. «Si nous avions eu ces infos tout de suite, nous aurions pour les évoquer lors de l'examen du budget, en décembre dernier.»

Le syndic se défend de toute cachotterie. «Au contraire, j'ai intérêt à rendre attentifs les conseillers communaux à la nécessité de prendre un troisième train de mesures pour la Caisse de pensions. J'ai toujours prôné la transparence. Il s'agit d'un bogue, et je ne l'explique pas.»

De toute façon, dans le dossier de la Caisse de pensions, Daniel Brélaz n'a jamais hésité à affronter ses ennemis à la tribune. «Cela n'aurait servi à rien d'aborder cette question lors du budget. Mais cela aurait certainement rendu son examen encore plus animé...»

Sans grande surprise, l'expertise technique et les projections déterministes et stochastiques qui sont présentées dans son complément concluent que de nouvelles mesures d'assainissement sont nécessaires pour permettre à la CPCL d'atteindre à moyen terme l'objectif de couverture qu'elle s'est fixée dans la modification des statuts, intervenue en réalisation du rapport/préavis 2008/09. Ces nouvelles mesures d'assainissement avaient d'ailleurs déjà été expressément réservées dans le cadre dudit rapport préavis. Cette conclusion résulte pour une large part de la très mauvaise année boursière 2008. Bien que l'année 2009 ait été bien meilleure, force est de constater que l'année 2010, quant à elle (et pour autant que l'on puisse en juger au milieu de ce quatrième trimestre), ne laisse pas augurer de résultats suffisants pour même maintenir le taux de couverture atteint au 31.12.2009 suite à la recapitalisation. Ainsi, ni l'objectif initial de 60% au 31 décembre 2010 ni le délai fixé par l'autorité de surveillance au 31.12.2012 ne seront atteints/respectés sans nouvelles mesures d'assainissement.

Actu Vaud et Régions Lausanne et Région

Source URL (Extrait le 19.01.2011 - 09:09): <http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu-vaud-regions/sauvetage-rate-caisse-pensions-lausanne-2011-01-17>